

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 AVRIL 2021**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE.**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le dix-neuf (19) avril 2021 à 20h10 par voie de visioconférence ZOOM et enregistrement audio.

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Jasmin Couturier
Sylvain Claveau

Madame la conseillère suivante : Josée Martin

Absents : Yann-Érick Pelletier
Hugo Béland

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence par ZOOM :
Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. DMA.

Confirmation que tous ont reçu l'avis de convocation.

Monsieur le maire, vérifie que tous ont reçu l'avis de convocation :
réponse affirmative de tous.

1. 2021-097 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Josée Martin appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité des conseillers, l'acceptation de l'ordre du jour.

2. 2021-098 CODE D'ÉTHIQUE NAUTIQUE VOLONTAIRE DU LAC DU GROS RUISSEAU

Il est proposé par Monsieur Jasmin Couturier appuyé par Monsieur Sylvain Claveau et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage accepte le code d'éthique nautique volontaire du Lac Du Gros Ruisseau en collaboration avec l'Association des résidents et résidentes du lac du Gros-Ruisseau et la ville de Mont-Joli, afin de délimiter les zones et avoir une navigation responsable.

5. 2021-099 FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par Madame Josée Martin et résolu à l'unanimité, la fermeture de l'assemblée à 20h03.

Magella Roussel, maire

**Tammy Caron, dir.-gén.
sec.-trés. DMA**

Approbation des résolutions

Je, *Magella Roussel*, maire de la Municipalité de St-Joseph-de-Lepage, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 19 avril 2021, tenue en visioconférence par ZOOM à 20h15.

En signant ce document, cela équivaut à la signature et à l'approbation de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____, le tout conformément à l'article 142 du Code municipal.

Magella Roussel, maire